

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL GRENOBLE Du 18 janvier 2019

### COLLEGE UNIQUE

#### TITULAIRES

Elodie VANDEWYHAEGHE  
Romain GRINDLER  
Christine DEBARGE  
Olivier BOURDEAU  
Julien THOMAS

#### SUPPLEANTS

CGT  
CGT  
CFE-CGC  
CFE-CGC  
CFE-CGC

Sandrine COTTE  
Pascal MOOG  
Béatrice GIMENEZ  
Thierry MOUNIER POULAT  
Emeric FONTAINE

CGT  
CGT  
CFE-CGC  
CFE-CGC  
CFE-CGC

**Diffusion** : Yannick GRADEL  
Direction des Ressources Humaines

#### **Tous secrétariats**

**Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :**

<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp>  
**Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :**  
[https://myportal.thalesgroup.com/emythales/RH\\_TS/PUB/DP2015.HTM](https://myportal.thalesgroup.com/emythales/RH_TS/PUB/DP2015.HTM)

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie  
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines:**

[http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh\\_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr](http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr)

## REUNION

### **Présents :**

#### **Ont représenté les salariés à cette réunion :**

Olivier BOURDEAU CFE-CGC  
Thierry MOUNIER-POULAT CFE-CGC  
Sandrine COTTE CGT  
Christine DEBARGE CFE-CGC

### **Excusés :**

Julien THOMAS CFE-CGC  
Emeric FONTAINE CFE-CGC  
Romain GRINDLER CGT  
Béatrice GIMENEZ  
Elodie VANDEWYHAEGHE CGT  
Pascal MOOG CGT

### **Absents :**

### **A représenté la Direction à cette réunion :**

Emilie BUSTOS  
Yannick Gradel  
Shonie GAGNIEUX

Responsable Ressources Humaines  
Responsable du site de Grenoble  
Gestionnaire RH

## QUESTIONS RECURRENTES DES DELEGUES DU PERSONNEL

### Questions d'ordre économique

#### 1/ Prises de Commandes, Chiffres d'Affaires, Résultat d'Exploitation pour la région Est pour ce mois ?

| A fin décembre 2018 | Mensuel |      | Cumulé |      |
|---------------------|---------|------|--------|------|
|                     | Budget  | Réel | Budget | Réel |
| CA                  |         |      |        |      |
| PC                  |         |      |        |      |

**Réponse :** Les informations ont été communiquées en séance, elles ne feront pas l'objet d'un compte-rendu.

#### 2/ Nombre de personne en inter contrat au jour de la réunion ? Prévisions à 4 et 8 semaines ?

**Réponse :**

|                        | Grenoble |         |         |
|------------------------|----------|---------|---------|
|                        | CCL LOM  | CCL LOU | CCL CTE |
| A date de la réunion   | 5 ETP    | 1 ETP   | /       |
| Prévision à 4 semaines | 8 ETP    | 2 ETP   | /       |
| Prévision à 8 semaines | 13 ETP   | 3 ETP   | /       |

#### 3/ Combien de personnes ont-elles imputé en inter contrat ?

**Réponse :** 8 personnes ont imputé en inter contrat.

#### 4/ Combien de personnes ayant imputé en inter contrat ne travaillent sur aucun projet ?

**Réponse :** 3 personnes ont imputé en inter contrat et ne travaillent sur aucun projet.

#### 5/ Quel est le type de profil des personnes en inter contrat ?

**Réponse :** Les profils des personnes en disponibilités sont variés : intégrateurs, testeurs, analystes fonctionnels, développeurs sur les CCL LOU et LOM.

#### 6/ Combien de personnes sont en inter contrat de longue durée (> 8 semaines) ?

**Réponse :**

|                   | Grenoble |         |         |
|-------------------|----------|---------|---------|
| Durée             | CCL LOM  | CCL LOU | CCL CTE |
| De plus de 3 mois | /        | /       | /       |
| De plus de 6 mois | /        | /       | /       |
| De plus de 1 an   | 1        | /       | /       |

## QUESTIONS DELEGUES DU PERSONNEL CFE-CGC

### Questions d'ordre économique

7/ Ecart des résultats avec le budget PC/CA ? Raisons des éventuels écarts sur les résultats ? Plans d'action envisagés pour corriger ces écarts ?

**Réponse :** Les questions d'ordre économiques seront abordées en séance mais non notées au sein du compte rendu.

8/ RAO Régions et affaires majeures en cours?

**Réponse :** Les questions d'ordre économiques seront abordées en séance mais non notées au sein du compte rendu.

9/ Affaires gagnées/perdus dans le cadre de la région Est ayant un impact économique pour le site de Grenoble ?

**Réponse :** Les questions d'ordre économiques seront abordées en séance mais non notées au sein du compte rendu.

10/ Affaires en cours (phase actuelle de développement, date de livraison, écart par rapport au budget en termes de délai et de coût) sur le site de Grenoble ?

**Réponse :** Les questions d'ordre économiques seront abordées en séance mais non notées au sein du compte rendu.

11/ Quand arrivera le 4ème commercial sur le site de Grenoble ?

**Réponse :** Le recrutement est en cours : la date d'arrivée sera fonction des pertinences des candidatures.

### GESTION DU PERSONNEL

12/ Entrées/Sorties du site de Grenoble par centre de compétences

| Grenoble |         |         |
|----------|---------|---------|
|          | Entrées | Sorties |
| CCL LOM  | 2       | 3       |
| CCL LOU  |         | 3       |
| CCL CTE  |         |         |
| Pôles    |         |         |
| RH       |         |         |
| QUALITE  |         |         |
| DC       |         |         |

13/ Combien de périodes d'essais ont été prolongées en décembre 2018 ?

**Réponse :** Aucune période d'essai n'a été prolongée en décembre 2018

14/ Combien de périodes d'essais ont été transformées en CDI en décembre 2018 ?

**Réponse :** 3 périodes d'essai ont été validées en décembre 2018.

15/ Combien y a-t-il eu de rupture de période d'essai en décembre 2018 :

A l'initiative du salarié

A l'initiative de l'employeur

**Réponse :** Aucune période d'essai n'a été rompue en décembre 2018.

16/ Pouvez-vous nous donner le nombre et la localisation des sous-traitants du site de Grenoble (par projet et géographiquement) ?

**Réponse :** Nous comptons 11 sous-traitants sur le mois de décembre.

17/ Combien de personnes ont travaillé sur le projet Fresenius entre Noël et le jour de l'an ? les samedis ?

**Réponse :** 5 personnes ont accepté de travailler durant les congés de fin d'année.

9 personnes ont accepté de travailler les samedis.

18/ Combien de cooptations y-a-t-il au cours de l'année 2018 ?

**Réponse :** Nous comptons 19 CV reçus et 10 recrutements effectués grâce aux cooptations.

19/ Combien de salariés en ont bénéficié ?

**Réponse :** 10 personnes ont reçu leur prime de cooptation en 2018.

20/ Une distribution d'actions gratuites THALES a-t-elle eu lieu sur 2018 ?

Si oui : combien de salariés en ont bénéficié ?

**Réponse :** Nous ne disposons pas de l'information.

21/ Quels sont les critères objectifs d'attribution ?

**Réponse :** Nous ne disposons pas de l'information.

22/ Combien d'actions ont été attribuées par bénéficiaire ?

**Réponse :** Nous ne disposons pas de l'information

23/ Sur le site de Grenoble, combien de personnes sont au forfait jour ?

**Réponse :** 135 personnes sont au forfait jour sur le site de Grenoble

24/ Sur le site de Grenoble, combien de personnes sont au forfait heure ?

**Réponse :** 87 personnes sont au forfait heure sur le site de Grenoble

25/ Quel est l'avancement du plan d'action suite à l'enquête d'engagement ?

**Réponse :** Ceci n'est pas un sujet abordé un DP. Le déploiement et le suivi des actions décidées suite aux réunions de restitution de cette enquête sont faits par l'équipe en charge du sujet.

## Politique salariale

26/ La réponse à la question 50 du compte-rendu DP du 21/12/18 n'est pas conforme au PV de désaccord sur les mesures salariales applicables au sein de la société TS au titre des négociations annuelles obligatoires 2018

Rappel de la question :

50/ Appointements minimaux annuels: Sur les dernières fiches de paie, les nouveaux minimas sont indiqués. Pouvez-vous nous indiquer comment sont réalisés les ajustements (rétroactivité, règle de calcul, ...) Pouvez-vous demander au service paie et nous faire un retour.

Rappel de la réponse :

Cette comparaison se fait en début d'année, lorsque le minima conventionnel s'avère supérieur aux salaires perçus de l'année écoulée, une prime annuelle est alors versée en complément pour pallier l'écart. Pour les cadres comme pour les mensuels, cette comparaison intègre toutes les rémunérations perçues par le salarié au cours de l'année, quelle qu'en soit la nature dès l'instant qu'elles ont un caractère de salaire (c'est-à-dire chargées et fiscalisées) ; à l'exception de quelques postes identifiés tels que la prime d'ancienneté ou les heures supplémentaires ou encore les primes de participation. La comparaison des salaires effectivement perçus avec les minima conventionnels se fait sur la base de l'année civile (1er janvier au 31 décembre).

Or dans le PV de désaccord, il est indiqué page 6 :

- Il est par ailleurs accepté que l'alignement des salaires au minimum de la convention collective soit exceptionnellement cette année traité hors budget de la politique salariale ; l'alignement s'opérant en ce début d'année, dès les chiffres 2018 connus. Les évolutions intervenant en cours d'année étant régularisées comme d'usage par rattrapage sous forme de prime en fin d'année.

Selon l'accord, l'alignement aurait dû se faire sur le salaire mensuel de janvier 2018 et plus sous forme de prime en fin d'année 2018. Et suivi ensuite, en mars 2018 de l'application de la politique salariale.

Compte-rendu DP janvier 2019

**Réponse :** Les questions portant sur la négociation de la politique salariale ne sont pas abordées en réunion DP.

Nous réitérons la réponse apportée le moins précédent.

27/ Pourriez-vous expliquer clairement ce qui a été réalisé comme alignement des salaires sur l'année 2018 ?

**Réponse :** En décembre 2018, une prime a été versée aux salariés concernés comme évoqué dans la question précédente.

## **Appointements minimaux annuels:**

28/ Combien de personnes ont été impactées par les ajustements concernant les nouveaux minima ?

**Réponse :** Ceci n'est pas abordé en séance DP.

## **Appointements minimaux annuels:**

29/ Pouvez-vous nous fournir les tableaux des appointements minimaux annuels pour 2019 ?

**Réponse :** Les minima conventionnels n'ont pas encore été publiés officiellement.

30/ Lors du déploiement du budget égalité professionnelle 0,1% cette année 2018, certaines femmes semblent ne toujours pas avoir été prévenues. Pouvez-vous faire le nécessaire afin qu'elles soient informées ?

**Réponse :** Nous faisons le nécessaire.

## **Salaire**

31/ Où en est la demande d'explication d'un bulletin de paie ?

**Réponse :** Nous ne pouvons pas fournir de document explicatif concernant un bulletin de paie. Chaque bulletin est différent et doit être expliqué au cas par cas. Les salariés doivent contacter le service paie directement ou bien transmettre l'information au service RH.

## **Temps de travail**

32/ Liste des dérogations aux horaires d'ouverture du site de Grenoble? Nombre de semaines de suractivité déclarée par projet du site de Grenoble?

**Réponse :** 16 dérogations aux ouvertures du site de Grenoble.

33/ Combien de personnes du site de Grenoble ont effectué des astreintes ce mois-ci ? Pour quel client ?

**Réponse :** Nous comptons 4 salariés en astreintes sur le mois de décembre. Aucune intervention.

34/ Comment va être géré le projet avec des astreintes 24/24 et 7/7 ?

**Réponse :** Les astreintes ont été mises en place avec une organisation spécifique au projet à partir d'une cohérence des compétences et de rotation d'équipe nécessaires pour tenir ces astreintes en conformité avec les règles du groupe et les engagements pris envers le client.  
Les équipements nécessaires à la bonne tenue de l'astreinte sont fournis.

35/ Combien de demandes de dérogation (week-end ou jour férié) ont été faites ce mois-ci pour le site de Grenoble? Pour quel client ? Pour combien de salariés ?

**Réponse :** Aucune dérogation week-end ou jour férié.

36/ Pour le site de Grenoble : Quels sont les repos compensateurs pris par les collaborateurs suite à des semaines de suractivité ?

**Réponse :** Aucun repos compensateur pris en décembre.

37/ Pour le site de Grenoble : quels sont les repos compensateurs payés aux collaborateurs suite à des semaines de suractivité ?

**Réponse :** Aucun repos compensateur payé en décembre.

38/ Quelles sont les dates des fermetures de site pour les mois à venir

**Réponse :** Nous attendons le retour des commerciaux.

39/ Pouvez-vous valider que pour les mensuels et les IC au forfait heures les jours de temps partiel sont considérés comme des samedis (valorisés à 150%) en cas de demande de travail par la hiérarchie, ou de formation (même si elle est demandée par le salarié) ?

**Réponse :** Nous appliquons aux Mensuels et IC en forfait heures en temps partiel une majoration de 50% lorsqu'ils sont amenés à travailler sur leur jour de temps partiel à la demande expresse de l'employeur (y compris pour une formation). Cette disposition découle de l'avenant à l'accord d'adaptation de TS relatif au temps de travail du 13 juin 2006, article IV.4.3.

40/ Quel est le processus pour faire la récupération du jour de temps partiel ?

**Réponse :** Les collaborateurs doivent compléter la demande dérogation disponible sur l'intranet et indiqué le jour de récupération.

41/ Comment fait-on pour récupérer la ½ journée supplémentaire ?

**Réponse :** la récupération est visible sous jtime et sera à poser sous e admin.

## Temps partiel et congé

42/ Pouvez-vous confirmer que les personnes en forfait jour, à temps partiel 90% avec 1/2 journée non travaillée par semaine, ont 100% des Congés Payés, et doivent poser un jour complet même pour la journée à temps partiel ?

**Réponse :** Une demi-journée doit être posée. La demi-journée supplémentaire sera automatiquement décomptée par le logiciel de paie.

43/ Est-ce la même règle pour les personnes temps partiel 90% au forfait heure ?

**Réponse :** La règle est la même pour les salariés en forfaits heures.

44/ Y a-t-il un impact financier si les personnes posent ½ journée de CP (au lieu de 1 jour complet) en complément de leur ½ journée de temps partiel ?

**Réponse :** Une demi-journée supplémentaire sera simplement décomptée. Il n'y aura aucun autre impact financier.

## Formation

45/ Quel est l'avancement du plan de formation 2018 (Nombre d'heures, nombre de stage, pourcentage du plan)

**Réponse :** Le bilan 2018 de la formation professionnelle sera prochainement présenté à la Commission Emploi Formation. La réalisation du plan sur Grenoble est aux objectifs.

46/ Pouvez-vous nous préciser quelles sont les grandes orientations pour le plan de formation 2019 ?

**Réponse :**

### Axes de formation Thales Services France :

- Axe 1 : Développement des compétences techniques
- Axe 2 : Développer les compétences en matière de gestion d'affaire, maîtrise des risques et gestion de la qualité
- Axe 3 : Support au développement des compétences fonctionnelles, spécifiques et professionnelles des salariés
- Axe 4 : Accompagner les managers dans leurs rôles, développer le leadership model

### Priorités des actions de formation CCR LOM et LOU EST 2019 :

- Développement sécurisé et cybersécurité
- « Move to cloud »
- Pilotages projet pour les SWEM/SEM

## Entretiens Annuels d'Activités et EDP

47/ Où en est l'avancement de la campagne des EAA 2018/2019 ?

Réponse :

25% réalisé pour le LOU concernant le bilan 2018

30% réalisé pour le LOM concernant le bilan 2018

## Négociations

48/ Suite aux NAO sur le temps de travail, pouvez-vous communiquer le nombre de jours RTT salariés et employeurs (temps plein et temps partiel 80% et 90%) et le calendrier 2019 ?

Réponse :

|         | Total RTT<br>2019 | RTT salarié | RTT<br>employeur | Pont de l'ascension<br>Vendredi 31 mai 2019 |                           |
|---------|-------------------|-------------|------------------|---------------------------------------------|---------------------------|
|         |                   |             |                  | RTT<br>employeur                            | Abs<br>autorisée<br>payée |
| 37,50h* | 14                | 7           | 6                | 1                                           |                           |
| 38h*    | 11                | 6           | 5                |                                             | 1                         |
| 1670h*  | 11                | 6           | 5                |                                             | 1                         |
| 210j*   | 14                | 7           | 6                | 1                                           |                           |
| 214j*   | 10                | 3           | 6                | 1                                           |                           |

- Pré-positionnement par l'employeur des jours RTT communs à tous les régimes horaires :  
✓ Mardi 24 décembre 2019, Jeudi 26 décembre 2019, Vendredi 27 décembre 2019, Lundi 30 décembre 2019 et Mardi 31 décembre 2019 (5 jours)
- Pour les salariés ayant 6 JRTT pris à l'initiative de l'employeur, s'y ajoute le lundi 23 décembre 2019 (1 jour)

Ce pré-positionnement pourra être modifié pour imputer notamment les JRTT employeurs prioritairement sur les jours d'inter-contrat / de fermeture clients

49/ Quelles sont les autres négociations en cours et à venir ?

**Réponse :** [Cette information ne relève pas de cette instance.](#)

## Aménagement du second étage

50/ Quand commenceront les travaux du second étage ?

**Réponse :** [La date de démarrage doit être encore confirmée mais la cible est en début février.](#)

51/ Quelle sera leur durée ?

**Réponse :** [De 6 à 7 semaines.](#)

## Divers

52/ Quand aura lieu la prochaine réunion de site ?

**Réponse :** [Le 13 février 2019.](#)

53/ L'adresse <https://selene.corp.thales/portal/fr/utilisateur/microsoft-office-pour-les-employes-thales-dans-le-cadre-dune-utilisation-a-domicile-offre-microsoft-home-use-program> concernant le contrat entre Thales et Microsoft n'est pas accessible aux salariés sur site, comment font-ils pour prendre connaissance de ce contrat ?

**Réponse :** [Il est préférable de venir consulter cette adresse sur le poste libre-service sur le site du Viseo à Montbonnot.](#)

## PDE

54/ L'établissement d'un PDE est obligatoire depuis plus d'un an.

Quand ce PDE sera-t-il réalisé pour le site de Grenoble ?

**Réponse :** [Le sujet n'a globalement pas été traité formellement au cours de l'année 2018. Néanmoins, l'aspect plan de déplacement est intégré depuis plusieurs années dans les changements de site de Thales Services. Des activités seront réalisées en 2019 à ce sujet pour plusieurs sites Thales Services \(selon l'effectif des salariés permanents sur le site\).](#)

## JTIME

55/ Quand la version J5 de JTIME annoncé lors de la dernière réunion de DP sera-t-elle mise en place ?

**Réponse :** [La mise en production de la nouvelle version JTIME V5 a été réalisée au cours de la journée du 15 janvier 2019. La saisie sera ouverte le 21 janvier.](#)

[La version 5 des applications JTIME/JNOTE & JMYTHALES correspond essentiellement à la refonte de l'architecture, pour obtenir de meilleures performances, répondre aux obligations de sécurité, et à la](#)

Compte-rendu DP janvier 2019



difficulté d'accès connue via internet. Cette version comprend aussi quelques corrections mineures attendues par les utilisateurs.

Il s'agit de nouvelles adresses d'accès URL, qu'il convient d'utiliser à partir du portail PeopleOnline. L'accès se fait avec le TGI et mot de passe eDIR. Certains salariés utilisent des raccourcis qui ne fonctionneront plus à partir du 15 janvier.

56/ Plus de lien dans l'extranet vers les informations Thales Services depuis la fin de l'année dernière, quand pense-t-on être en mesure de donner accès à nos salariés sur sites clients aux informations Thales / Thales Services ?

**Réponse :** Nous n'avons pas d'avantage d'information à ce sujet.

## QUESTIONS DELEGUES DU PERSONNEL CGT

### PRELEVEMENT A LA SOURCE

57. Pouvez-vous rappeler pourquoi le prélèvement à la source a débuté sur la paye de décembre pour Thales Services ?

**Réponse :** Le prélèvement à la source démarre sur tous les salaires versés à compter du 1er janvier 2019. Thales est en paie décalée fiscalement donc la paie de décembre a été payée le 02/01/2019 c'est pourquoi il a fallu appliquer le prélèvement à la source.

58. Concernant le prélèvement à la source, y a-t-il un accueil disponible pour répondre aux questions des salariés ?

**Réponse :** Dans la majorité des cas il faut se rapprocher de son centre des impôts. N'hésitez pas à contacter MAEL au 01 39 45 54 00.

### POLITIQUE SALARIALE

59. Avez-vous eu de nouvelles informations concernant la prime de Noël suite de l'allocution du président de la République ?

**Réponse :** Le Groupe Thales a décidé, en fonction de la rémunération annuelle (salaires < 20.300 € jusqu'à salaires < 44.000 €) d'octroyer aux salariés des primes exceptionnelles qui varieront entre 350 euros et 650 euros. Ces primes seront exonérées de la totalité des cotisations, contributions et impôts et taxes de toute nature et versées sur la paye de janvier 2019. Chaque salarié concerné sera informé par email de la prime qui lui sera versée.

Une communication a été envoyée à l'ensemble des salariés du Groupe Thales le 17 janvier 2019.

60. Combien de personnes ont un salaire en dessous des minima publiés fin 2018 ?

**Réponse :** Cette information n'est pas transmise lors de cette instance.

61. Quels sont les primes comprises dans le salaire pris en compte pour comparer avec ces minima ?

**Réponse :** Cette comparaison se fait en début d'année, lorsque le minima conventionnel s'avère supérieur aux salaires perçus de l'année écoulée, une prime annuelle est alors versée en complément pour pallier l'écart.

Pour les cadres comme pour les mensuels, cette comparaison intègre toutes les rémunérations perçues par le salarié au cours de l'année, quelle qu'en soit la nature dès l'instant qu'elles ont un caractère de salaire (c'est-à-dire chargées et fiscalisées) ; à l'exception de quelques postes identifiés tels que la prime d'ancienneté ou les heures supplémentaires ou encore les primes de participation. La comparaison des salaires effectivement perçus avec les minima conventionnels se fait sur la base de l'année civile (1er janvier au 31 décembre).

62. Quand est faite la régularisation du salaire de base ?

**Réponse :** Nous ne disposons pas de cette information.

63. La régularisation est-elle faite par prime ?

**Réponse :** Voir la réponse apportée à la question 61.

64. Est-elle dissociée des NAO ?

**Réponse :** Nous ne disposons pas de cette information.

65. Est-elle présentée comme une augmentation ou une régularisation, au moment de la remise des fiches de position mentionnant la rémunération brute.

**Réponse :** Il est important que le manager précise l'origine de l'augmentation auprès des salariés concernés par une revalorisation du salaire au titre des minima conventionnels.

66. Est-elle prise dans l'enveloppe des augmentations ?

**Réponse :** Nous ne disposons pas de l'information.

## BIEN ETRE AU TRAVAIL

67. Peut-on enchaîner sur sa journée de travail après une intervention sur astreinte ?

**Réponse :** Des dispositions relatives au respect des 11 heures consécutives de repos devront être prises à la suite des interventions sur astreintes afin qu'elles soient effectivement respectées. La hiérarchie prendra par conséquent toutes les mesures adaptées pour les salariés ayant dû réaliser des interventions sur astreintes pendant la nuit.

68. Quel temps de repos doit être respecté entre deux périodes de travail ?

**Réponse :** 11 heures consécutives de repos doivent être respectées entre deux périodes de travail.

69. Fresenius, date de paiement des heures supplémentaires de décembre ?

**Réponse :** Les heures supplémentaires seront payées sur la paie du mois suivant.

70. La date de début des travaux est-elle maintenue à fin janvier ?

**Réponse :** Oui, avec une possibilité d'un léger glissement sur début février

71. Où seront placés les 30 salariés du second étage pendant les travaux ?

**Réponse :** Un plan d'aménagement a été défini pour redéployer les équipes sur les autres plateaux du site de Montbonnot.

72. Quels sont les rtts (nombre et positionnement) pour l'année 2019 ?

**Réponse :** La communication sera faite dans les semaines à venir.

## MANAGEMENT

73. Peut-on demander à changer de chef de développement et quelle est la procédure à suivre ?

**Réponse :**

Le salarié ne choisit pas son rattachement hiérarchique. En cas de problème, il peut se tourner vers son Responsable Ressources Humaines et éventuellement son N+2.

74. Est-il normal qu'un collaborateur ait un chef de projet qui est aussi son chef de développement ? Ceci limite la liberté d'expression sur le sujet du projet et élimine une étape de notation du collaborateur.

**Réponse :** C'est un cas de figure qui peut se présenter et n'a pas de corrélation directe sur la liberté d'expression à partir d'un échange qui se doit d'être constructif. Cependant, en cas de difficultés, le collaborateur doit se rapprocher de son CCL.

## CHANGEMENTS DE CONTRAT

75. Combien de salariés en forfait heure IC1 ou IC2 indice 100 ont demandé à passer au forfait jour en 2018 ?

**Réponse :**

Cette question ne relève pas de cette instance.

76. Combien ont été acceptés ?

**Réponse :**

Cette question ne relève pas de cette instance.

77. Combien ont été refusés et pour quels motifs ?

**Réponse :**

Cette question ne relève pas de cette instance.

## 78/ Effectifs du site de Grenoble par centre de compétences

Réponse :

| Effectif inscrits/actifs |            |            | Variation M / M-1 |            |
|--------------------------|------------|------------|-------------------|------------|
|                          | Inscrits   | Actifs     | Inscrits          | Actifs     |
| CCR LOM                  | 163        | 161        | 164               | 162        |
| CCR LOU                  | 56         | 56         | 59                | 59         |
| CCR CTE                  | 2          | 2          | 2                 | 2          |
| CCR OIC                  | 0          | 0          | 0                 | 0          |
| Pôles                    | 5          | 5          | 2                 | 2          |
| RH                       | 0          | 0          | 0                 | 0          |
| QUALITE                  | 1          | 1          | 1                 | 1          |
| DC                       | 3          | 3          | 3                 | 3          |
| <b>TOTAL</b>             | <b>227</b> | <b>229</b> | <b>231</b>        | <b>229</b> |

## 79/ Détail des entrées par nature pour le site de Grenoble

| Détail des entrées par nature     |   |
|-----------------------------------|---|
| Embauche CDI                      | 2 |
| Embauche CDD                      | 0 |
| Mutation entrante                 | 0 |
| Retour ALD (Absence Longue Durée) | 0 |

## 80/ Détail des sorties par nature pour le site de Grenoble

| Détail des sorties par nature     |   |
|-----------------------------------|---|
| Fin de période d'essai            | 0 |
| Fin de CDD                        | 0 |
| Démission                         | 6 |
| Mutation sortante                 | 0 |
| Rupture conventionnelle           | 0 |
| Licenciement                      | 0 |
| Retraite                          | 0 |
| Départ ALD (Absence Longue Durée) | 0 |

**81/ Nombre de CDD, d'intérimaires et de sous-traitants ? Quelles sont les raisons pour ces recours à ce type de contrat ?**

|                              | Grenoble |
|------------------------------|----------|
| CDD                          | 0        |
| Intérim et/ou sous-traitants | 11       |
| Stagiaires                   | 0        |

**82/ Nombre de contrats VSD ? Postés ? Semi-postés ?**

|                            | Grenoble |
|----------------------------|----------|
| Contrat VSD                | 0        |
| Travail posté / semi posté | 0        |

**83/ Quel est le nombre de personnes en déplacement (long et court) ? Avec pour chacun :**

| Nombre de personnes | Site D'origine | Lieu de travail | Affaire sur laquelle ils sont affectés | La durée de la mission |
|---------------------|----------------|-----------------|----------------------------------------|------------------------|
| 1                   | LOM Grenoble   | Cannes          | TAS                                    | 3 mois                 |

**84/ Y a-t-il des salariés dépendants d'autres sites actuellement en mission sur Grenoble ?**

Réponse : [Aucun salarié dépendant d'autres sites en mission sur Grenoble.](#)

**85/ Y a-t-il des projets déclarés "tendus" conformément à l'accord "35 heures" ?**

Réponse : [Le projet Fresenius a été déclaré en affaire tendue lors de la réunion du Comité d'Entreprise du 18 décembre 2018.](#)

**86/ Pouvez-vous nous communiquer la liste des projets, et le nombre de collaborateurs du site de Grenoble travaillant sur chacun des projets tendus ?**

Réponse :

[13 personnes sont concernées sur Grenoble sur le projet Fresenius.](#)

## PLANNING DES «REUNIONS DP GRENOBLE » 2019

| Dates           | heure |
|-----------------|-------|
| 18 Janvier 2019 | 9h30  |
| 14 Février 2019 | 9h30  |
| 14 Mars 2019    | 9h30  |
| 11 Avril 2019   | 9h30  |
| Mai 2019        |       |
| Juin 2019       |       |
| Juillet 2019    |       |
| Aout 2019       |       |
| Septembre 2019  |       |
| Octobre 2019    |       |
| Novembre 2019   |       |
| Décembre 2019   |       |